

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

Le 03 mars 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2020

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,

Mme Marie Joseph RIVAUD, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Hervé ARDOUIN, adjoints,

Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Sabrina RINALDI,

M. Mathieu HERISSE, M. Philippe CLISSON, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Anna-Maria SALLES (pouvoir à Marie-Joseph RIVAUD)

M. Patrice PORCHERON (pouvoir à Mathieu HERISSE)

Etaient absents :

M. Jean Luc BERNET

Mme Lise BAILLY

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 15 janvier 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

– Demande d'un bureau par une médiatrice.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent ledit point complémentaire.

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

Madame BOUCHEREAU présente aux élus les comptes administratifs et de gestion 2019, suivants :

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Prévu	1 230 285,00	1 230 285,00	2 431 047,00	2 431 047,00
Réalisé	776 835,54	197 759,06	1 259 890,55	1 622 940,27
Résultat		-579 076,48		363 049,72

Résultat de clôture cumulé 2019 BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT - 280 609,93€

FONCTIONNEMENT 1 257 963,31€

BUDGET EAUX PLUVIALES

	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Prévu			2 226,01	2 226,01
Réalisé			/	/
Résultat			/	/

Résultat de clôture cumulé 2019 EAUX PLUVIALES

FONCTIONNEMENT 2 226,01

Ce budget n'ayant plus d'écritures, il fait l'objet d'une décision de clôture. Les crédits seront affectés au budget principal.

BUDGET LOTISSEMENT PRE BOURREAU

	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Prévu	560 300,06	560 300,06	294 278,59	294 278,59
Réalisé	/	/	/	/
Résultat		/		/

Résultat de clôture cumulé 2019 LOTISSEMENT PRÉ-BOURREAU

INVESTISSEMENT -280 150,03

FONCTIONNEMENT -14 128,56

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Prévu	50 040,00	50 040,00	144 353,00	144 353,00
Réalisé	50 038,90	32 425,00	42 695,00	65 485,93
Résultat		- 17 613,90		22 790,93

Résultat de clôture cumulé 2019 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

INVESTISSEMENT - 17 577,60€

FONCTIONNEMENT 103 143,57€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les Comptes Administratifs 2019 et les Comptes de Gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal placé sous la présidence de Mme Andrée BERNARD :

- approuve le Compte de Gestion 2019 du trésorier,
- adopte les Comptes Administratifs 2019 par un vote à 12 VOIX POUR (budget principal et budgets annexes : Eaux pluviales, lotissement Pré Bourreau et Panneaux Photovoltaïques), après avoir demandé la sortie de la salle M. le Maire.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

II – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU 4B

Les élus approuvent à l'unanimité, les modifications des statuts concernant :

- 1 – le retrait des compétences « assainissement collectif et non collectif ».
- 2 – La modalité de représentativité de ses membres.

III – TELETRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à solliciter auprès de la Préfecture, une convention permettant :

- La télétransmission des actes liés aux marchés publics et à l'urbanisme.

IV – REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ANIMATIONS DE LA MAISON DES JEUNES

Lors du 2eme trimestre 2019, 25 jeunes sauzéens ont participé aux animations de la maison des jeunes de Sauzé-Vaussais. Comme par les années précédentes, à l'unanimité, les élus décident de participer au paiement des sorties pour chaque jeune Sauzéen, à ce titre il sera versé à la Communauté de Communes la somme globale de neuf cent vingt-neuf (929) Euros.

V – DEVIS POUR LE FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire propose aux élus deux devis pour le feu d'artifice 2020, savoir :

- Un devis de 5.400 € TTC avec mise à disposition de 2 agents communaux,
- Puis un devis de 6.000€ TTC, sans la présence d'agents communaux.

M. Hérisse ne prend pas part au vote. Les élus votent par 10 voix pour le devis de 6.000€ de l'entreprise RIC Collectivités.

VI – TRAVAUX DE ZINGUERIE SUR LE BATIMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'un chêneau et une noue sont en mauvais état sur la terrasse de la poste et provoquent des infiltrations. Deux devis sont proposés aux élus. Ils retiennent le devis de la société « Couverture Celloise » s'élevant à la somme de 3.515,71 € TTC.

VII – DEMANDE DE PRET D'UN BUREAU

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une médiatrice demande le prêt d'un bureau pour 2 à 3h par mois, contre le service d'une demi-journée par trimestre au profit du CCAS.

La salle A est proposée pour une mise à disposition conformément à cette demande, une convention sera établie en ce sens.

Après délibération, cette demande est mise aux voix :

CONTRE	01 voix
ABSTENTION	01 voix
POUR	10 voix

VIII – EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE

D'un commun accord, les conseillers présents et représentés acceptent de recruter un agent technique à temps plein en contrat aidé « parcours emploi compétence » pour une durée de 01 an.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1ent – BILAN SUR LA REFECTION DES TOITURES DU LOCAL D'HEBERGEMENT DURGENCE et DU GARAGE

Le montant des toitures avait été provisionné à 10.482,88 €, selon le devis de l'entreprise « Couverture Celloise », une mauvaise présentation du devis par l'entreprise fait qu'en réalité, le montant de la facture est de 16.127,50€ plus 600€ d'avenant pour des pièces de charpente.

2ent – DEMANDE DE L'ASSOCIATION ÉCÉMER

Les membres du conseil acceptent la demande de cette association et mettent provisoirement à disposition de celle-ci les locaux anciennement occupés par l'Office de Tourisme et la SEP - place de la Mairie, pour leurs portes ouvertes prévues le 13 mars prochain, en attendant la signature d'une convention, mais sous réserve d'une assurance « locataire ».

3ent – ACCEPTATION D'UN DON

Une habitante de Sauzé vient d'effectuer un don à la Commune de 100€ par chèque ; une lettre de remerciements lui sera adressée.

4ent – CIMETIERE DE VAUSSAIS

Après l'exposé de M. ARDOUIN sur l'état du mur du cimetière de Vaussais, les élus décident d'acquérir des tuiles d'occasion à 0,15€ pièce, afin de protéger le mur.

5ent –FOYER RESIDENCE AUTONOMIE

M.EPRINCHARD informe les conseillers de la situation fragile en management et en finances de la résidence autonomie Henri Minault, avec un reste à recouvrer important. Il rappelle que l'emprunt pour l'achat des bâtiments s'élevant à 109.000€ par an sera soldé le 15 février 2022.

6ent – ACCESSIBILITE COLLEGE

M.EPRINCHARD informe les conseillers que les éléments de sécurité pour l'accès piétons au collège Anne Frank ont été mis en service le 07 février 2020, coût à la charge de la commune 16.606€.

Le fonctionnement de l'éclairage piétons, rayon laser et panneaux « enfants » s'effectuera de 07h du matin à 21h le soir, sauf le samedi et le dimanche, pendant les vacances arrêt total de la signalisation.

Les feux tricolores fonctionneront en permanence et clignoteront orange pendant les vacances.

7ent – FONCTIONNEMENT DU VILLAGE DE VACANCES

Litige sur le versement d'une prime annuelle de 500€ aux deux agents lorsque le chiffre d'affaire est supérieur à 70.000 €. Cette prime a été versée dans le cadre du CIA, mais les agents souhaiteraient la percevoir sous forme de prime au mérite et sur le chiffre d'affaire excédant de peu 70.000€.

De nombreuses anomalies de fonctionnement nous amènent à faire intervenir les agents technique et de ménage beaucoup plus que prévu, ce qui a une incidence sur le prix de revient du village de vacances.

L'année de stage se termine le 31 mars 2020, une demande de report de 03 mois de la titularisation va être déposée auprès de la Commission Administrative Paritaire.

8ent – BILAN 2019 DE LA MEDIATHEQUE

Madame CASTANEDA est venue présenter son bilan 2019 aux élus, il en résulte que la médiathèque a été classée comme seulement 3% des communes de moins de 2000 habitants en catégorie BM1 ; quatre critères sont nécessaires pour obtenir cette distinction :

- un budget de 2€ par habitant,
- une surface de 0,07 m2 par habitant (sur la surface globale de la médiathèque)
- Plus de 12h d'ouverture par semaine
- Gestion de la médiathèque par au moins un agent de catégorie B.

Le pourcentage d'adhérents est le suivant :

- 47% pour la commune de SAUZE ;
- 53% d'adhérents extérieurs.

Mise à disposition de 8400 documents (dont 4800 par la commune).

Le montant de la cotisation annuelle reste inchangée 6€.

Il est décidé de modifier le règlement intérieur :

- de porter l'âge de gratuité de 16 à 18 ans
- Un livre sera offert à chaque naissance dans la commune.
- L'âge des enfants accompagnés passe de 6ans à 10ans.
- L'auditorium sera prêté pour fêter des anniversaires d'enfants de la commune.

En 2019 c'est un budget de 10.000€ qui a été alloué pour l'achat de documents.

9ent – DOSSIERS EN SUSPENS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

M. EPRINCHARD expose les dossiers en suspens à la Communauté de Communes.

1) L'ensemble du conseil autorise M. Eprincharde à signer la convention de mise à disposition du parking de la piscine à la communauté, ainsi que la convention d'entretien.

2) Il rappelle la mise à disposition des locaux de la Maison France Services, situés dans l'espace « Salcido » moyennant un loyer gratuit, seuls restent à la charge de la communauté de Communes : les frais sur relevé de : chauffage, électricité, eau, assainissement.

Pour l'ascenseur : la moitié du contrat d'entretien annuel.

Et la prise en charge de la moitié du contrat d'entretien annuel du nettoyage des vitres.

3) Un projet de convention sera proposé à la communauté de Commune pour la mise à disposition de la salle informatique situé dans l'espace « Salcido ».

4) Concernant la station d'épuration, la communauté de communes a lancé un schéma directeur, le bureau d'études retenu est ARTELIA pour un coût de 89.056€subventionné à 70%.

Il est demandé la participation de la commune de Sauzé-Vaussais :

- Proposition de 1.550€ pour réaliser enfin le calcul des surfaces de voirie départementale envoyant les eaux pluviales dans le réseau.

- Estimation des travaux par ARTELIA en janvier 2020, 1.550.000€ HT plus si nécessaire un bassin d'infiltration de 500.000€ HT.

10ent – ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LE 15 MARS 2020

BUREAU 1

Présidente : Mme Marie Joseph RIVAUD

Secrétaire : Mathieu Hérisse

Matin

M. Mathieu HERISSE

Mme Andrée BERNARD

Mme Isabelle BOUCHEREAU

Après-midi

Mme Isabelle BOUCHEREAU

Mme Marie Hélène PROU

Scrutateurs :

M. Rémi TERRISSE

M. Bernard BOUTON

Mme Céleste NIVROMONT

BUREAU 2

Président M. Hervé ARDOUIN

Secrétaire : Philippe Clisson

Matin

Mme Sabrina RINALDI

M. Philippe CLISSON

Après-midi

M. Philippe CLISSON

Mme Catherine LAMOTHE

M. Pascal BOUCHEREAU

Mme Geneviève MILLON

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21H 15